

# MAIRIE

9 place de la Mairie  
BP 10035  
67241 BISCHWILLER Cedex

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tél. : 03.88.53.99.53  
Fax : 03.88.63.52.12  
www.bischwiller.com

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2008 en Salle de Réception de l'Annexe du Lion d'Or

### AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2008 .....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3

### AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 4 – BUDGET 2008 : décision modificative .....	6
Point n° 5 – FETE DES FIFRES 2008 : demande de subvention au Conseil Général (dispositif Bourg-Centre) .....	8
Point n° 6 – SUBVENTION AU TITRE DES COLLEGIADES 2008 : attribution de deux prix spéciaux .....	9
Point n° 7 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES .....	10
Point n° 8 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU SIVU DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE pour l'année 2007.....	11
Point n° 9 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 de la Lyonnaise des Eaux .....	14
Point n° 10 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 d'Electricité de Strasbourg .....	14
Point n° 11 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 d'EDF-GDF.....	15
Point n° 12 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 Est Vidéo Communication .....	15

### TRAVAUX

Point n° 13 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE.....	16
Point n° 14 – HOTEL-RESTAURANT : bail commercial .....	16
Point n° 15 – ALIGNEMENT IMPASSE DE LA BLEICHE : rectificatif.....	18

### AFFAIRE DE PERSONNEL

Point n° 16 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – REDACTEUR AUXILIAIRE .....	19
--	----

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	26
Membres absents avec pouvoir :	7
Membres absents sans pouvoir :	0

**Membres présents :**

**Le Maire :**

- Nicole THOMAS

**Les adjoints :**

- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

**Les conseillers municipaux :**

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Elodie RIFF
- Agnès LIEB
- Monique SCHMIDT
- Michael GUTEKUNST (arrivé au point n° 4)
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

**Membres absents excusés avec pouvoir :**

- René ECKERT, 1<sup>er</sup> adjoint, donne pouvoir à Nicole THOMAS, Maire
- Emine ZALEM, conseillère municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Maurice BARTHOLOME, adjoint
- Hubert UNGETHUM, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à François MARTZ, conseiller municipal du même groupe
- Metin BASAK, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Stéphane RIFF, conseiller municipal du même groupe
- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du même groupe
- Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Gérard BECKER, conseiller municipal du même groupe
- Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Michèle MULLER, conseillère municipale du même groupe

---

## **Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

**Le Conseil Municipal**

**à l'unanimité**

DESIGNE Monsieur François MARTZ, conseiller municipal, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2008**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2008 a été transmis à tous les conseillers le 30 juin 2008.

**Le Conseil Municipal**

**à l'unanimité**

ADOpte le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2008.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

### **Décision de préemption :**

La Ville de Bischwiller a fait valoir son droit de préemption en date du 10.09.2008 sur un terrain sis au lieu-dit « Baumgarten » appartenant aux conjoints ROEHRI et cadastrés en section 81, n° 101 d'une superficie de 13,42 ares, avec contestation du prix proposé sur la déclaration d'intention d'aliéner (qui était de 29 524 €,

soit 2 200 € l'are). La Ville propose de ramener le prix à l'are à 1 500 €, soit 20 130 € au total, comme c'était déjà le cas sur les précédentes préemptions dans le secteur « Baumgarten ».

### **Décisions de non-préemption :**

<b>Date de la D.I.A.</b>	<b>Coordonnées du vendeur</b>	<b>Références cadastrales du bien à vendre</b>	<b>Surface totale</b>	<b>Lieux-dits</b>	<b>Prix</b>	<b>Date de la décision</b>
19.06.08	SCI CEYHAL 46 route de Strasbourg 67240 BISCHWILLER	Section 77 n° 442/395	20,30 ares	Route de Strasbourg	380 000 €	01.07.08
08.07.08	M. PASCHEN Olaf et Mme Manuela METTERNICH 7 rue du Capitaine Cherifi 67240 BISCHWILLER	Section 42, n° 328/98 et 482/100	7,53 ares	7 rue du Capitaine Cherifi	280 000 €	25.08.08
07.07.08	M. CORNIGETTI Bruno Claude Base aérienne 901 67160 DRACHENBRONN	Section 42, n° 412/142	9,90 ares	2 rue du Carmel	105 000 €	25.08.08
23.07.08	Consorts KUHN	Section 43, n° 279/79	9,51 ares	5 rue du Lycée	155 000 €	25.08.08
25.07.08	M. COCHON Christian Daniel et Mme MAIS Sylvie 19 impasse Paul Marietton 13200 ARLES	Section 14, n° 175/13	7,125 ares	Rue du Maréchal Foch	167 000 €	25.08.08
31.07.08	M. LEDUC Claude et Mme COUDERT Chantal 1 impasse des Charpentiers 67240 BISCHWILLER	Section 27, n° 191/59	2,92 ares	1 impasse des Charpentiers	170 000 €	26.08.08
12.08.08	M. et Mme KAPLAN Coskun et Derya (AKSOY) 11 rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER	Section 6, n° 112/2, 25 et 115/2	2,08 ares	11 rue de Rohrwiller	85 000 €	09.09.08
14.08.08	M. et Mme WITZ Patrice Nicolas et Cathy Christine (MATHEIS) 14 rue de Gamsheim 67850 HERRLISHEIM	Section 27, n° 47 et 142/5	8,20 ares	17 rue des Maçons	165 000 €	29.08.08
18.08.08	Consorts KAISER	Section 16, n° 120	1,57 are	6 rue de la Pomme d'Or	135 000 €	29.08.08
22.08.08	SCI METROPOLITAIN 20 avenue du Neuhof 67100 STRASBOURG	Section 23, n° (1)/2 et (3)/12	7 ares	Rue du Général Leclerc et impasse des Tisserands	2 500 €	09.09.08
29.08.08	M. EILER Michaël Maximinstrasse 5 D – TRIER (Allemagne)	Section 28, n° 59/19	4,48 ares	30 rue du Luhberg	60 000 €	09.09.08
27.08.08	M. et Mme BARAOWSKI Laurent et Anita (STOLL) 6 a rue des Peupliers 67110 GUNDERSHOFFEN	Section 23, n° 63	3,27 ares	49 rue de la Pomme d'Or	145 000 €	09.09.08

**Procédures adaptées : période du 01/07/2008 au 30/09/2008**

<b>Objet du marché</b>	<b>Intitulé des lots</b>	<b>Titulaire du marché</b>	<b>Montant T.T.C. du marché</b>
Fourniture de sources lumineuses et d'appareillages électriques	Lot n° 1 – Sources lumineuses et accessoires (éclairage public et éclairage de Noël)	REXEL 4, rue du Château d'Angleterre - BP 80027 67301 SCHILTIGHEIM CEDEX	montant annuel de 3.500 € TTC minimum - 7.300 € TTC maximum
	Lot n° 2 – Câbles électriques et accessoires	REXEL 4, rue du Château d'Angleterre - BP 80027 67301 SCHILTIGHEIM CEDEX	montant annuel de 1.000 € TTC minimum - 2.100 € TTC maximum
	Lot n° 3 – Sources lumineuses et accessoires électriques intérieurs	REXEL 4, rue du Château d'Angleterre - BP 80027 67301 SCHILTIGHEIM CEDEX	montant annuel de 3.500 € TTC minimum - 7.100 € TTC maximum
Extension des locaux de la crèche et de la halte garderie	Lot n° 1 – Électricité	ELECTRICITE MEYER Marcel SARL 20, rue du Gal Schramm 67930 BEINHEIM	4.941,87 € T.T.C.
	Lot n° 2 – Sanitaire	EM ENERGIES 39, rue de l'Émetteur 67520 NORDHEIM	6.183,32 € T.T.C.
	Lot n° 3 – Carrelage	CARRELAGE DECK S.A.R.L. 14, rue du Hêtre 67470 MOTHERN	2.520,45 € T.T.C.
	Lot n° 4 – Revêtement de sol	CL REVETEMENTS LTD 7 place du Renard 67240 OBERHOFFEN SUR MODER	9.827,10 € T.T.C.
	Lot n° 5 – Peinture / Papier peint	VEITH Sàrl 69, rue de la Gare 67240 OBERHOFFEN SUR MODER	15.361,84 € T.T.C.
	Lot n° 6 – Serrurerie	SOBRIMA Z.I. 3, rue de l'Énergie – B.P. 176 67726 HOERDT CEDEX	7.616,30 € T.T.C.

**Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2008,

EN PREND ACTE.

Date de publication : 26.09.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

## Point n°4 – BUDGET 2008 : décision modificative

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au maire.

Le conseil municipal peut en cours d'année voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives.

C'est ainsi que vous est proposée la présente décision modificative n° 3.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les tableaux ci-après font apparaître les montants de la Décision Modificative par rapport à ceux du budget primitif 2008 et des précédentes D.M.

	BP 2008 + DM 1 et 2	DM 3	Var. en %
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>10.651.420,67</b>	<b>370.000,00</b>	<b>3,47%</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1.618.421,94	204.620,10	12,64%
012 - CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES	5.300.000,00	0,00	0,00%
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	1.472.604,74	155.105,59	10,53%
66 - CHARGES FINANCIERES	320.500,00	0,00	0,00%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	387.600,00	-325.000,00	-83,85%
739 - REVERSEMENTS	0,00	325.000,00	/
022 - DEPENSES IMPREVUES	9.043,99	-225,45	-2,49%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.225.000,00	0,00	0,00%
042 - OPERATIONS D ORDRE (AMORTISSEMENTS)	318.250,00	10.499,76	3,30%

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est globalement de 3,47%.

L'augmentation relative des dépenses courantes (Charges à caractère général + 12,64 %) est principalement due aux crédits affectés aux frais d'électricité, de gaz et de carburant répercutant la hausse du cours du pétrole et aux frais d'entretien des véhicules.

L'augmentation du chapitre 65 est liée à l'inscription de subventions aux associations avec notamment :

- un abondement de 96 000 € pour la crèche (il s'agit de l'avance versée en début d'année à l'association de gestion de la petite enfance de Bischwiller et environs, ce montant nous sera reversée et figure en recette au chapitre 77),
- de 29 000 € pour l'aide aux associations propriétaires
- et de 25 000 € pour le reversement de la subvention du Conseil Général pour la « Fête des Fifres 2008 » à l'OSCL.

Le chapitre 042 – "Opérations d'ordre entre les sections" augmente du fait de la majoration des amortissements de 10.499,76 €.

Enfin le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » fait l'objet d'un transfert de crédits vers le chapitre 739 « Reversements ». Il s'agit d'un reversement d'une allocation compensatrice vers la Communauté de Communes.

	<b>BP 2008 + DM 1 et 2</b>	<b>DM 3</b>	<b>Var. en %</b>
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>10.651.420,67</b>	<b>370.000,00</b>	<b>3,47%</b>
70 – VENTES PRODUITS	80.609,00	-3.400,00	-4,22%
73 - IMPOTS ET TAXES (4 TAXES)	3.862.000,00	323.000,00	8,36%
73 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	415.900,00	-85.000,00	-20,44%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5.400.832,00	57.522,56	1,07%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235.490,94	0,00	/
013 - ATTENUATION DE CHARGES	75.100,00	-66.000,00	-87,88%
76 - PRODUITS FINANCIERS	100,00	0,00	/
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	58.320,67	143.877,44	>200,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS LIES AUX CESSIONS	0,00	0,00	/
002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	523.068,06	0,00	/
042 – OPERATIONS D ORDRE (SUITE A CESSIONS)	0,00	0,00	/

Au titre des recettes de fonctionnement, l'augmentation budgétaire est de 3,47 %.

La hausse des recettes liées à la fiscalité et aux taxes (Chapitre 73) provient de meilleures rentrées fiscales que celles escomptées lors de l'élaboration du BP 2008 avec notamment un rôle complémentaire de 249.704,00 €. Il faut enregistrer une baisse sensible du produit de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation liée au ralentissement général du marché de l'immobilier (-80.000,00€) et une petite baisse attendue sur la Taxe sur l'Electricité (- 5.000,00 €).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est abondé de 57.522,56 € correspondant notamment à des dotations complémentaires de l'Etat (DSU et Dotation Nationale de Péréquation), à la participation du Conseil Général pour les activités natation et PTJ, et enfin à la subvention attendue du Conseil Général pour la Fête des Fifres.

Au chapitre 77 (produits exceptionnels), le montant de 51.420,67 €, inscrit pour équilibrer la DM 1 relative aux subventions versées dans le cadre du CUCS, est affecté sur les recettes identifiées. Ce chapitre est même largement abondé (+ 143 877 €) du fait

- d'un transfert de crédit du chapitre 013 « Atténuations de charges » (+ 66.000,00 €),
- de la compensation financière versée par l'Etat pour les communes au titre du traitement des demandes et remises des passeports et de cartes nationales d'identité (+ 23.463,00 €)
- et du reversement de fonds de la Crèche familiale (+ 96.000,00 €).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses nouvelles représentent 100.000,00 € et comprennent :

- 36.425,20 € pour les immobilisations incorporelles avec 4.425,20 € pour les frais d'études (diagnostic thermique) et 32.000,00 € pour l'achat de logiciels informatiques,
- 59.760,62 € pour les subventions d'équipement dont le solde à verser au Conseil Régional d'Alsace au titre de l'aménagement de la gare,
- des minations de 951,00 € pour les matériels divers et de 2.729,09 € pour les travaux,
- et un abondement de 7.494,27 € pour les dépenses imprévues.

Les recettes nouvelles (100.000,00 €) comprennent:

- une minoration de 14.894,00 € pour les subventions attendues (amendes de police),
- les « Opérations d'ordre entre les sections » augmentent par la majoration des amortissements pour 10.499,76 €,
- un abondement de 1.200,00 € pour les travaux en cours,
- une augmentation de 103.194,24 € du chapitre 16 « Emprunts » comme variable d'ajustement pour atteindre le total de 100.000,00 €.

### **Le Conseil municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

- Par 26 voix pour** - groupe « **Bischwiller réussit !** »  
- **M. Michael GUTEKUNST** du groupe « **Bischwiller unie** »)
- Par 7 abstentions** - **Mmes Monique SCHMIDT, Valérie GROSSHOLTZ, MM. Jean, Lucien NETZER et M. Gérard BECKER** du groupe « **Bischwiller unie** »  
- groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

APPROUVE la Décision Modificative d'ajustements budgétaires des services sur le budget "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>	
· Dépenses d'investissement.....	100 000,00 €
· Recettes d'investissement.....	100 000,00 €
<u>Section de Fonctionnement</u>	
· Dépenses de fonctionnement .....	370 000,00 €
· Recettes de fonctionnement .....	370 000,00 €

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°5 – FETE DES FIFRES 2008 : demande de subvention au Conseil Général (dispositif Bourg-Centre)**

*Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude KUNTZEL, adjoint au maire.*

L'Office des Sports, de la Culture et des Loisirs a organisé la Fête des Fifres 2008 avec notamment un grand spectacle historique du 05 au 10 août 2008.

Les principaux objectifs étaient de :

- monter un spectacle intégrant plusieurs domaines de l'expression artistique : théâtre, musique, danse, chant,
- proposer aux acteurs et figurants amateurs une formation au jeu de scène et à la technique,
- présenter un spectacle ayant comme trame la tolérance et l'intolérance, thèmes historiques et actuels pour une ville multiculturelle comme Bischwiller,
- créer un véritable événement culturel sur le secteur.

La trame du spectacle comprenait plusieurs tableaux à caractère historique alliant le feu par quelques pyrotechnies, l'eau par l'intégration d'un spectacle aquatique et laser, l'air par la danse et l'acrobatie.

La Ville de Bischwiller et la Communauté de Communes, par des moyens financiers importants et la mise à disposition de personnel, contribuent beaucoup à l'effort des très nombreux bénévoles issus du milieu associatif de l'ensemble de la région.

Aussi, la Ville de Bischwiller sollicite le Conseil Général du Bas-Rhin pour être l'un des partenaires principaux de l'ensemble de l'opération avec une demande de subvention de l'ordre de 25.000,00 € au titre du dispositif « Bourg-Centre » auquel la Ville de Bischwiller peut prétendre (5.000,00 € par la Fête des Fifres et 20.000,00 € pour le spectacle). Ce dispositif permet au Département de financer des projets, en dehors des dispositifs de droit commun, qui ont un impact sur tout le bassin de vie de Bischwiller.

L'octroi de cette subvention par le Conseil Général permettrait de donner un impact plus large à cette manifestation et d'envisager, avec plus de sérénité, la poursuite des efforts de valorisation du Patrimoine Culturel local, départemental, régional et national.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

### **A l'unanimité**

SOLLICITE une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin au titre du Contrat Bourg-Centre, à hauteur de 25.000,00 € ;

VOTE la recette correspondante de 25.000,00 € à inscrire au compte 7473 « Dotations et participations Conseil Général ».

DECIDE le reversement de cette subvention à l'O.S.C.L. et

VOTE la dépense correspondante de 25.000,00 € à inscrire au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » ;

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°6 – SUBVENTION AU TITRE DES COLLEGIADES 2008 : attribution de deux prix spéciaux**

*Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.*

Les « Collégiades », qui se sont déroulés les 5 et 6 juin 2008 à Bischwiller autour de 16 activités sportives et culturelles, ont touché plus de 25 000 enfants (niveau 5ème et 4ème) durant l'année et quelques 6000 jeunes les journées du 5 et 6/6/2008 à Bischwiller

92 collèges ont participé aux deux journées à Bischwiller, sur les 99 collèges présents dans le Bas-Rhin (établissements privés et publics).

Les sites concernés à Bischwiller étaient le stade des pins, le complexe sportif couvert, la piscine, la MAC, l'Espace loisirs nature, les berges de la Moder, le tennis club, le gymnase du lycée professionnel Goulden.

Dans le cadre des « Collégiades 2008 », la Ville de Bischwiller a décidé de décerner deux Prix spéciaux à deux associations sportives de collèges.

Ces prix récompensent les deux établissements ayant proposé tout au long de l'année le meilleur projet d'interclasses.

En l'occurrence, la Ville de Bischwiller a voulu, à travers ces prix, valoriser non pas la seule performance sportive mais surtout l'ouverture d'esprit, la capacité à se mobiliser et le comportement des élèves de ces collèges.

En effet, ces deux établissements se sont investis sans compter, dès le lancement des « Collégiades » en septembre 2007, en répondant avec force et au delà de l'attente de l'UNSS, initiatrice de cette manifestation, à l'idée de rassembler élèves, personnel enseignant, non enseignant et parents d'élèves autour d'un projet fédérateur qui mobilise tout le monde, ensemble et toute une année durant.

Cet investissement spontané et l'esprit imprimé à cet événement par ces deux collèges a servi à déclencher une véritable dynamique qui s'est étendue à l'ensemble des collèges bas-rhinois et qui a contribué ainsi à la réussite de cette manifestation.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

#### **A l'unanimité**

VOTE les subventions suivantes :

- Association sportive du Collège ALEXANDRE à LINGOLSHEIM **500 €**
- Association sportive du Collège de ROSHEIM **500 €**

VOTE les crédits à l'article 65738 « Subvention de fonctionnement autres organismes publics », lesquels sont intégrés dans la Décision Modificative générale du Budget principal de la Ville de Bischwiller,

AUTORISE le versement des deux subventions.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°7 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

*Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe au maire*

Monsieur le Trésorier Principal nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états annexés au rapport d'analyse en raison des motifs énoncés dans la colonne 11.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

## à l'unanimité

ACCORDE décharge au Trésorier Principal des sommes détaillées aux états des taxes et produits irrécouvrables qui s'élèvent :

pour le rôle 2003, à	90,92 €
pour le rôle 2005, à	202,75 €
pour le rôle 2006, à	689,39 €
pour le rôle 2007, à	243,92 €

**soit un montant total de 1.226,98 €.**

AUTORISE la réalisation des écritures correspondantes en Dépenses de Fonctionnement - à l'article. 654 – "Pertes sur créances irrécouvrables"

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces taxes et produits irrécouvrables.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## Point n°8 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU SIVU DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE pour l'année 2007

*Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe au maire.*

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, copie du compte administratif 2007 du SIVU du Programme du Réussite Educative (PRE) et de la délibération du 7 février 2008 l'approuvant ont été transmises à tous les membres du conseil municipal.

L'année 2006 a été l'année de mise en place du PRE, en plusieurs étapes :

- De mars à juin 2006 : préparation du dossier de candidature par les communes, l'Etat et les partenaires ;
- Le 30/08/2006 : signature d'un arrêté portant création de la structure porteuse du PRE : le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) pour la réussite éducative
- Le 07/09/2006 : présentation du PRE aux partenaires locaux
- Le 27/09/2006 : installation du comité syndical du SIVU pour la réussite éducative
- De septembre à novembre 2006 : mise en place de l'équipe pluridisciplinaire et sélection des opérateurs oeuvrant dans le PRE
- Le 16/12/2006 : signature de la convention pluriannuelle de partenariat entre le SIVU, l'Etat, les Communes, le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Inspection Académique, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les associations.
- Au 07/12/2006 : 98 dossiers ont été déposés, 40 pour Bischwiller et 58 pour Haguenau, et 30 enfants et jeunes ont été pris en charge.

Les activités des différentes instances du PRE au cours de l'année écoulée ont été les suivantes :

### 1) Activités du conseil consultatif de réussite éducative :

Le 16/03/2007 : installation du conseil consultatif de réussite éducative. Celui-ci est composé du maire et du directeur général des services des deux villes, de représentants de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de principaux de collèges, de directeurs d'école et de parents d'élèves. Ses missions consistent à donner au comité syndical un avis sur les orientations budgétaires et les

priorités du projet de réussite éducative et à évaluer en fin d'année les résultats des actions menées. Ce conseil s'est réuni à 2 reprises en 2007, le 16/03/2007 et le 19/06/2007.

La première séance a été consacrée à :

- la présentation du projet de réussite éducative et de ses instances
- dresser un premier bilan des 120 prises en charge effectuées de fin novembre 2006 au 16/03/2007
- d'ouvrir un débat sur les orientations 2007/2008, en partant de ces premiers constats.

La deuxième séance a réuni un conseil consultatif élargi, ouvert à tous les directeurs des écoles primaires et des principaux des collèges du secteur, copte tenu de l'ordre du jour qui portait sur :

- l'évaluation des actions menées en 2006/2007, où tous les partenaires et bénéficiaires des actions ont pu longuement s'exprimer
- la présentation des objectifs et orientations du PRE pour 2007/2008
- un appel à concertation sur le projet de soutien à la fonction parentale "Et si on vivait mieux en famille", proposé par le CASF de Bischwiller et le Centre Socio-Culturel Robert Schuman de Haguenau

## **2) Activités du comité syndical**

Le comité syndical s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2007

- le 05/04/2007 : pour l'adoption du BP, en tenant compte des orientations exprimées par le conseil consultatif
- le 05/07/2007 : pour l'adoption des projets suivants :
  - o soutien à la fonction parentale proposé par le CASF et le CSC Schuman
  - o accompagnement à la scolarité proposé par la Ligue de l'Enseignement, qui combine l'accompagnement personnalisé en petits groupes avec un dispositif de suivi individualisé
- le 06/09/2007 : pour l'installation d'un nouveau membre, suite à l'élargissement du périmètre du PRE à la commune de Kaltenhouse et l'adoption des projets suivants :
  - o scolarisation en maternelle des enfants du terrain d'aviation et du Rosenfeld (projet proposé par LUPOVINO en partenariat avec MOBILEX)
  - o accompagnement des parents dans l'apprentissage du français (projet déposé par le CASF-COTEFOR et FORMATIS)
  - o accompagnement dans la pratique de la musique (projet déposé par l'Ecole de musique de Haguenau)
  - o accompagnement dans la pratique de la musique (projet déposé par l'Association IMPACTS : Interventions Musicales Pour une Action Culturelle Technique et Sociale)
- le 14/12/2007 : pour dresser le bilan des actions au dernier trimestre 2007 et présenter les projets à venir Coup de pouce (APFEE) Association pour favoriser une école efficace.

## **3) Activités de l'équipe pluridisciplinaire de soutien**

**Composition** : Représentants de l'Education Nationale (classe-relais, SEGPA, maîtresse E, assistante sociale scolaire) Médecin PMI, assistante sociale de l'UTAMS, représentants des centres socio-culturels, Profil Prévention, ARE)

**Mission** : étudier les dossiers, orienter les enfants vers les dispositifs existants ou vers les actions spécifiques du PRE

**Réunion** : 2 fois par mois en moyenne sous la présidence du coordonnateur du dispositif

Total des demandes étudiées du 01/01/2007 au 31/12/2007 : 229

#### Bilan des enfants/familles pris en charge au cours de 2007

- o décembre 2006 : 30
- o mars 2007 : 120
- o juin 2007 : 130
- o décembre 2007 : 150

#### **4) L'équipe de direction :**

Elle est composée du coordonnateur, secondé par une secrétaire et les accompagnateurs de réussite éducative.

- le 20/08/2007 : entrée en fonction des 2 accompagnateurs de réussite éducative : Marie Stempfel sur Haguenau et Riad Maniani sur Bischwiller/ Kaltenhouse

- le 01/10/2007 : entrée en fonction de Nadia Alioua en remplacement de Renaud Fausser

#### **5) Présentation du compte administratif :**

Dernier document budgétaire de l'année écoulée, il dégage le résultat réalisé en 2007.

- **Recettes de fonctionnement** : Crédits ouverts : 289 644,40 €
  - o Participation de l'Etat : 200 000,00 €
  - o Participation des Communes : 48 500,00 €
    - Haguenau : 28 250,00 €
    - Bischwiller : 20 250,00 €
  - o Excédent de fonctionnement 2006 : 41 144,00 €
    - Avances des communes en 2006
      - Bischwiller : 6 250,00 €
      - Haguenau : 8 500,00 €
    - Actions 2006 non réalisées :
      - Soutien parental : 5 000,00 €
      - Transport scolaire : 8 533,00 €
      - Communication ado : 1 666,00 €
      - Enveloppe ponctuelle : 6 567,00 €
- **Recettes de fonctionnement** : Réalisé : 292 794,40 €
  - o Soit une différence de 3 150 euros avec les crédits ouverts
  - o 3 400 € de remboursement AFEV pour l'accompagnement individuel (produits exceptionnels)
  - o déduction faite de 250 € (reste à verser sur participation des communes)
- **Dépenses de fonctionnement** : Crédits ouverts : 225 500,00 €
- **Dépenses de fonctionnement** : réalisé : 159 783,14 €
  - o Elles représentent un taux de réalisation de 70,86 %
  - o Le report de crédit s'explique par :
    - Le versement tardif de la subvention de l'Etat (en décembre 2007)
    - Le non financement de certaines actions : Impacts et Rugby

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

## **Point n°9 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 de la Lyonnaise des Eaux**

*Rapport présenté par Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

C'est dans ce cadre qu'a été transmis à tous les membres du conseil municipal le rapport produit par la LYONNAISE DES EAUX – FRANCE, délégataire du service public du réseau de distribution d'eau potable dans notre commune selon contrat signé le 16 octobre 2007 établi pour une durée de 15 ans, soit du 6 novembre 2007 jusqu'au 5 novembre 2022.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 septembre 2008 pour examiner ce compte-rendu.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°10 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 d'Electricité de Strasbourg**

*Rapport présenté par Monsieur Gilbert HUTTEL, conseiller municipal.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte

C'est dans ce cadre qu'a été transmis à tous les membres du conseil municipal le rapport produit par ELECTRICITE DE STRASBOURG, délégataire du service public du réseau de distribution d'électricité dans notre commune selon contrat du 15 janvier 1997 établi pour une durée de 40 ans.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 septembre 2008 pour examiner le compte-rendu.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°11 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 d'EDF-GDF**

*Rapport présenté par Madame Anne-Marie LAMOTTE, conseillère municipale.*

Conformément à l'article 32 II de la concession de distribution publique d'énergie gaz, il appartient au délégataire de service public de produire avant le 30 juin à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

C'est dans ce cadre qu'a été transmis à tous les membres du conseil municipal le rapport produit par EDF-GDF, délégataire du service public de distribution de gaz dans notre commune selon contrat du 24 février 2005 d'une durée de 30 ans.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 septembre 2008 pour examiner le compte-rendu.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 26.09.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°12 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : rapport d'activité 2007 Est Vidéo Communication**

*Rapport présenté par Madame Agnès LIEB, conseillère municipale.*

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation à tout délégataire de service public de produire avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce même article prévoit que dès communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

C'est dans ce cadre qu'a été transmis à tous les membres du conseil municipal le rapport produit par EST VIDEO COMMUNICATION, délégataire du service public du réseau de communication audiovisuelle par câble dans notre commune selon contrat du 8 juillet 1993 d'une durée de 30 ans.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 septembre 2008 pour examiner le rapport.

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 26.09.2008  
Date de notification :

Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°13 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE**

*Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.*

Le 21 avril 2008 a été décidée la restructuration complète des locaux pour les services administratifs de la Ville. Une consultation des programmistes a été lancée, le choix sera fait très prochainement.

Le démarrage des travaux n'étant pas prévu avant deux à trois ans, il est proposé d'améliorer sans attendre :

- les conditions d'accueil du public en créant un véritable accueil au niveau de l'actuel service technique (ancien jaugeage),
- les conditions de travail des services (le déménagement très prochain du centre médico-social vers la maison des services libérera des locaux qui permettront d'accueillir une partie des services.

Cette opération nécessitera la création d'une porte au niveau du futur accueil, quelques travaux de rafraîchissement des murs et des sols, des travaux électriques liés aux besoins en informatique et l'acquisition de mobilier supplémentaire. Le coût global est évalué à 55 000 €, ce montant se retrouvant dans la décision modificative n° 3 sur différents comptes budgétaires.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

#### **à l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,  
AUTORISE le Maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme correspondante,  
ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 26.09.2008  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°14 – HOTEL-RESTAURANT : bail commercial**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

La Ville de Bischwiller a acquis l'hôtel Arc en Ciel le 30 mars 2006 avec comme objectif de le remettre en exploitation dans les meilleures conditions possibles.

Depuis cette date plusieurs démarches ont été entreprises pour la recherche d'un exploitant. Suite à des annonces parues dans la presse nationale et régionale, beaucoup de candidats s'étaient fait connaître, quelques-uns ont déposé un dossier présentant leur projet de reprise, mais aucun n'avait été jugé suffisamment pertinent.

En avril 2008, la Ville a confié un mandat à AL CONSEILS, cabinet spécialisé dans le conseil en franchise et immobilier commercial, pour rechercher un repreneur et l'accompagner dans le montage du projet.

C'est ainsi qu'est arrivé le projet de reprise porté par Messieurs Jean-Michel BAPT, Stephan BARTHOLOME et Madame Mélanie VOGT. Celui-ci porte sur l'exploitation aussi bien du restaurant que de l'hôtel.

Pour remettre les locaux à niveau, les investissements envisagés portent sur un montant de 137 000 € la 1<sup>re</sup> année. Ils comprennent le droit d'entrée, les travaux de ravalement partiel de la façade, de reprise de la cuisine, du bar, le réagencement de la salle de restauration et de l'accueil, l'enseigne, le site internet, etc.

Les conditions de mise à disposition proposées sont les suivantes :

- mise à disposition de l'hôtel dès signature du bail pour permettre la réalisation des travaux
- fixation d'un loyer mensuel de 750 € pendant 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2009
- puis de 1 500 € pour les 24 mois suivants
- puis de 3 000 € pour les 24 mois suivants
- et enfin de 5 000 € à compter de la 6<sup>e</sup> année. Tous ces montants étant révisables sur l'indice du coût de la construction.

Le droit d'entrée, qui comprend notamment le matériel et mobilier existant est fixé à 15 000 €.

### **Le Conseil Municipal**

EN L'ABSENCE DE Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint au maire, ayant été invité à quitter la salle,  
VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

#### **à l'unanimité**

**Moins 5 abstentions :**

- **MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST et Gérard BECKER du groupe « Bischwiller unie »**
- **M. Raymond GRESS et Mme Michèle MULLER du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition de l'hôtel restaurant situé route de Haguenau, bien immobilier composé des parcelles cadastrées section 41

- n° 292 d'une surface de 10,14 ares
  - n° 295 d'une surface de 11,28 ares
  - n° 296 d'une surface de 1,90 are
  - n° 297 d'une surface de 1,15 are
  - n° 298 d'une surface de 0,88 are
  - n° 299 d'une surface de 1,64 are
  - n° 302 d'une surface de 9,18 ares
  - n° 303 d'une surface de 0,10 are
  - n° 304 d'une surface de 3,56 ares
  - n° 305 d'une surface de 0,38 are
- soit une surface totale de 40,21 ares,

sous la forme d'un bail commercial de 9 ans à Messieurs Jean-Michel BAPT, Stephan BARTHOLOME et Madame Mélanie VOGT ou à toute société que ceux-ci constitueront aux fins de gestion de cet équipement,

aux conditions stipulées ci-dessus, à savoir :

- mise à disposition de l'hôtel dès signature du bail pour permettre la réalisation des travaux
- fixation d'un loyer mensuel de 750 € pendant 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2009
- puis de 1 500 € pour les 24 mois suivants
- puis de 3 000 € pour les 24 mois suivants
- et enfin de 5 000 € à compter de la 6<sup>e</sup> année. Tous ces montants étant révisables sur l'indice du coût de la construction.

FIXE le droit d'entrée à 15 000 €,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> adjoint au maire, à signer le contrat à intervenir

ET LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°15 – ALIGNEMENT IMPASSE DE LA BLEICHE : rectificatif**

*Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint au maire.*

Lors de la séance du 7 juillet 2008, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition gratuite de parcelles dans le cadre de l'alignement de l'impasse de la Bleiche. Parmi celles-ci, figure la parcelle section 4 n° 49 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>. Or il s'avère que la totalité de la parcelle est à acquérir, soit une surface de 112 m<sup>2</sup>.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

#### **à l'unanimité**

DECIDE de rectifier le point n° 9 de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2008 et donne son accord pour l'acquisition gratuite de la totalité de la parcelle comme exposé ci-dessus, la Ville prenant en charge tous les frais liés à cette transaction.

CHARGE le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'acte de vente correspondant.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

---

## **Point n°16 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – REDACTEUR AUXILIAIRE**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Lors de sa séance du 22.10.2007 (point n°18), le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un rédacteur auxiliaire afin de pallier le surcroît de travail engendré par le départ à la retraite de l'agent qui s'occupait des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme au Service Technique.

Dans l'attente de la nomination d'un agent titulaire, il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois suivant les conditions édictées par l'article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 portant statut de la FPT.

Cet article prévoit :

*« Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel [...] ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi. »*

Le contrat assis sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade de rédacteur sera établi pour une année, à temps complet, à partir du 15 octobre 2008, les avantages habituels dans la collectivité en sus.

### **Le Conseil Municipal**

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 18 septembre 2009,

### **à l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour le renouvellement du poste de rédacteur auxiliaire et des crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 26.09.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 26.09.2008

Le Maire,  
Nicole THOMAS